

Entretien des berges du Doubs - Convention à passer avec l'Association ECHEL

M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Ville de Besançon reste attentive à préserver et améliorer le potentiel touristique que constitue le Doubs.

Dans ce cadre, elle soutient toutes interventions ponctuelles de nettoyage et d'entretien des berges de la rivière.

Depuis 1996, l'opération consiste en l'entretien systématique établi sur l'année, des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche), dans la traversée de la ville.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'activités et d'animations en direction de jeunes et d'adolescents issus des quartiers de la ville, avec l'appui de bénévoles et d'animateurs spécialisés.

Aussi, est-il proposé de renouveler ces actions en 2002, l'organisation matérielle et pédagogique étant placée sous l'entière responsabilité de l'Association ECHEL.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer sur ce projet estimé à 15 245 € dont le financement sera assuré sur les crédits figurant aux imputations 92.831.6042.84002.35000 (11 434 €) et 92.831.6042.84002.34000 (3 811 €)

- en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ECHEL.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.